

Le statut d'Étudiant-Artiste

Présentation et dossier de candidature

Objectifs du dispositif :

Ce dispositif d'aide aux étudiants artistes a pour objectifs :

1. de **reconnaître officiellement l'activité artistique d'un(e) étudiant(e)** quand celle-ci est avérée et surtout si elle se déploie à un niveau quasiment professionnel ;
2. de **faciliter les conditions d'études** de cet(te) étudiant(e) (qui ne pourrait pas forcément bénéficier du statut de salarié, car son nombre d'engagements professionnels est souvent inférieur à un mi-temps) ;

Description du dispositif :

Ce statut assure aux lauréats la possibilité de bénéficier de certains avantages tels que :

- un **aménagement d'étude** d'une année en deux ans ;
- une **autorisation d'absence ponctuelle** pour des stages de formation, des participations à des représentations artistiques ou à des concours ;
- un **choix prioritaire** des groupes de TP et TD ;
- un **aménagement des examens** dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires ;
- une **mise à disposition ponctuelle de locaux** pour le travail de l'étudiant (sur demande et selon la disponibilité des locaux).

Les mesures concrètes prises en faveur de l'étudiant sont du ressort exclusif de la composante qui l'accueille et seront explicitées par cette dernière.

Lors de participations à des concours ou festivals, ou lors d'éventuels communiqués dans les médias, l'étudiant(e) sélectionné(e) s'engage à faire état du fait qu'il/elle bénéficie du statut d'Étudiant-Artiste, en mentionnant le nom de son établissement de rattachement.

Attention : Le statut d'Étudiant-Artiste est accordé pour une année universitaire.

Dossier de candidature :

Les étudiants désireux de bénéficier du statut d'Étudiant-Artiste doivent remplir un **dossier de candidature (à télécharger)** comportant obligatoirement un descriptif de leur formation artistique, de leurs activités artistiques passées et des projets pour l'année universitaire en cours. Ce formulaire doit être accompagné :

- d'une **lettre de motivation** expliquant la démarche du/de la candidat(e) ;
- d'un **"book", CD, DVD ou autres supports** présentant le projet et l'activité de l'étudiant ;
- de **tout document prouvant le niveau artistique du/de la candidat(e)** (diplômes, attestations, etc.) ;

Ce dossier est à envoyer à l'une des adresses indiquées (page 5), au plus tard le **31/03/2022**.

Commission d'évaluation :

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'évaluation composée :

- d'un(e) représentant(e) de la DRAC Grand Est ;
- d'un professionnel du milieu culturel par domaine concerné ;
- du/de la chargé(e) de projet et du/de la directeur/rice du SUAC de l'UNISTRA (1 seule voix) ;
- du/de la chargé(e) de projet et du/de la directeur/rice du SUAC de l'UHA (1 seule voix) ;
- du/de la VP étudiant(e) ou de son/sa représentant(e) de l'université hôte.

Les dossiers déposés au plus tard le 31 mars 2022 seront analysés par la commission d'évaluation en juin 2022, pour un statut « Étudiant–Artiste » qui prendra effet à la rentrée universitaire 2022/2023.

Une attention particulière devra être apportée à la rédaction et au montage du dossier (présentation, orthographe, ...).

DOSSIER DE CANDIDATURE ÉTUDIANT-ARTISTE

photo

Année universitaire 2022 - 2023

NOM (en capital)	
Prénom	
Date de naissance :	
Courriel :	
Adresse postale :	
Tel :	
N° Étudiant	

Études suivies	
<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Licence<input type="radio"/> Master<input type="radio"/> Doctorat	<p>Intitulé exact de la formation suivie :</p> <p>Faculté/Institut/Laboratoire :</p> <p>Enseignant-chercheur référent : Nom : Qualité : Email : Adresse professionnelle :</p>

Art pratiqué	
Dénomination	
Niveau et/ou Diplôme(s)	
Parcours artistique (justifiez votre candidature au statut d'étudiant artiste)	

--	--

Structure(s), association(s) ou réseau(x) artistique(s) fréquenté(s)	
Nom(s) ou intitulé(s)	
Adresse(s) complète(s)	
Nom(s) du (des) formateur(s) éventuel(s)	
Programme de travail hebdomadaire et/ou annuel (remplir la grille hebdomadaire ci-jointe)	
Programme des workshops, master-classes, stages, expositions et concours prévus durant l'année universitaire (joindre obligatoirement un calendrier)	

Formulez précisément votre demande d'aménagement d'emploi du temps souhaité
(aménagement d'une année d'études en 2 ans et/ou demande(s) ponctuelle(s) d'autorisation
d'absence, aménagement des examens, etc.)

Date de dépôt : / /

Signature de l'étudiant(e) :

Formulaire à remettre au plus tard le 31 mars 2022, à 17h00.

Contacts

Adresses

Bernard STRAUSS
SUAC de l'Université de **Strasbourg**
22 rue René Descartes – BP 80010
67084 Strasbourg CEDEX

Tel: 03 68 85 66 43

bstrauss@unistra.fr

ou

Isabelle LEFEVRE
SUAC de l'Université de **Haute-Alsace**
Maison de l'Etudiant
1 rue Werner
68093 Mulhouse Cedex

Tel : 03 89 33 64 76

Isabelle.lefevre@uha.fr

Accompagné :

- d'une **lettre de motivation** expliquant la démarche du/de la candidat(e) ;
- d'un "**book**", **CD, DVD, clé USB ou autres supports** présentant le projet et l'activité de l'étudiant ;
- de **tout document prouvant le niveau artistique du/de la candidat(e)** (diplômes, attestations, etc.) ;
- de la grille de travail artistique hebdomadaire (page 7), obligatoire.

Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez également modifier ou supprimer ces informations. Il vous suffit de nous contacter à l'adresse suivante : Université de Strasbourg, SUAC, 22 rue René Descartes, Bât 4, Le Patio, 67084 Strasbourg Cedex. Nos fichiers ne sont jamais transmis à des tiers ; en particulier, nous ne commercialisons aucun fichier d'adresses ou de courriels.

Grille de travail artistique hebdomadaire (accompagnée de justificatifs)

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	